Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-18_07_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 4 novembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : REMY Colette

Absents et représentés : YOUNSI Fanny (pouvoir à Christian GOULARD), Sylvie GUILLEMY (pouvoir à Nicole LECORGNE)

Absents : Elise BECAVIN, Luc SUPERCHI-GAILLARD

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann (DGS), Emmanuelle JAOUEN (DGA), Sylvie JANSEN (DST) de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**29**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 18-07-2026-CM : Vente aux enchères d'un tracteur

La commune est autorisée, depuis la délibération du 29 mars 2023, à procéder à la vente aux enchères de biens réformés par l'intermédiaire de la plateforme de courtage Agorastore.

Par délibération n° 03-03-2026 du 15 avril 2026, le conseil municipal a délégué au maire la compétence de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers pour un montant inférieur ou égal à 4 600 €. Au-delà de ce seuil, l'aliénation requiert une délibération du conseil municipal.

Le tracteur Renault CERES VE-009 immatriculé 8439TX22 (mise en circulation le 14/09/19995) est devenu inutile au fonctionnement des services communaux, ayant été remplacé à l'été 2026 par un nouvel engin. Sa vente par enchères en ligne permettra de valoriser ce bien réformé dans un cadre transparent et concurrentiel, conformément à la procédure déjà mise en œuvre par la commune via Agorastore.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder à la vente aux enchères, par l'intermédiaire de la plateforme Agorastore, du tracteur CERES VE-009 immatriculé 8439TX22, déclaré réformé et devenu inutile aux besoins des services communaux.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-18_07_2026_CM-DE

DIT que la vente sera réalisée avec un prix minimum de 5 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la vente, notamment l'acte de cession, le procès-verbal de vente et toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Le Maire

Erwann LARUPT

